

Démarche	: Demande de location de salle municipale pour les professionnels - Ville de Crolles
Organisme	: Service sports et vie associative

## Identité du demandeur

Email

Etablissement  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

La commune de Crolles propose plusieurs salles à la location pour les entreprises.

Selon la date, le nombre de personnes et l'événement envisagé, le service sport et vie associative vous proposera une solution adaptée à votre besoin.

Vous pouvez remplir le formulaire de pré-réservation en ligne :

- 20 jours minimum avant la date de votre réservation, en période scolaire,
- 30 jours minimum avant la date de votre réservation, en période de petites vacances scolaires,
- avant le 10 juin, pour une demande durant la période estivale.

Tout dossier incomplet 15 jours avant la mise à disposition de la salle entraînera automatiquement l'annulation de la réservation. Une réponse vous sera apportée sous quinzaine (hors période de vacances scolaires).

Une fois votre dossier déposé en ligne et après vérification de la disponibilité des salles, le service sport et vie associative reviendra vers vous concernant les pièces justificatives à fournir (à envoyer via la messagerie interne de demarches-simplifiees.fr). Cette démarche en ligne ne fait pas office de réservation.

## Identification du demandeur

### Civilité du demandeur

Mme

M.

### Nom du demandeur

### Prénom du demandeur

### Adresse

# Demande de location de salle municipale pour les professionnels - Ville de Crolles

Pour l'envoi du contrat.

Téléphone

## Dans le cas d'une réservation pour une copropriété

### Nom de la copropriété

Champ obligatoire dans le cas d'une demande de réservation pour une copropriété.

### Adresse de la copropriété

Champ obligatoire dans le cas d'une demande de réservation pour une copropriété.

## Identification de la demande

### Événement

Pour quel type d'événement souhaitez-vous réserver la salle ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Réunion
- Assemblée générale
- Pot
- Séminaire
- Formation
- Réunion publique
- Fête d'entreprise
- Autre

### Si autre, précisez l'événement

### Un pot ou repas est-il prévu ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

### Avez-vous déjà réservé une salle à Crolles ?

Cochez la mention applicable

# Demande de location de salle municipale pour les professionnels - Ville de Crolles

Non

## Nombre de personnes attendues

## Préférence de salle

Indiquez votre souhait de salle.

Le choix final de la salle revient au service sport et vie associative, il s'agit bien ici d'un souhait et non d'une réservation d'office. La sélection se fait selon la date, le nombre de personnes et l'événement envisagé.

- L'Atelier (à partir de 80 personnes, jusqu'à 350 personnes debout et 250 personnes assises)
- Andréa Vincent (jusqu'à 70 personnes)
- Cascade (jusqu'à 139 personnes)
- La Marelle (jusqu'à 1200 personnes)
- Bar Léo Lagrange, salle réunion la Marelle, salle ex plu (jusqu'à 19 personnes)

Retrouvez tous les tarifs des salles pour les professionnels sur ce lien.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Pas de préférence

L'Atelier

Andréa Vincent

Cascade

La Marelle

Bar Léo Lagrange, salle réunion la Marelle, salle ex plu...

## Date de l'événement

### Du

Date de début d'événement

### Au

Date de fin d'événement

### Du

Date de début d'événement

### Au

Date de fin d'événement

### Du

Date de début d'événement

### Au

Date de fin d'événement

# Demande de location de salle municipale pour les professionnels - Ville de Crolles

## **Je confirme la véracité des informations fournies.**

Article 441-27 du Code Pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
- 2 - de falsifier une attestation ou un certificat originale sincère ;

3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## **Mentions sur la protection des données personnelles**

J'autorise la commune de Crolles à collecter et traiter les données à caractère personnel me concernant, répertoriées ci-dessus, dans le strict respect des conditions exposées ci-dessous.

Les données à caractère personnel me concernant susmentionnées sont recueillies aux fins de toutes communications relatives à l'exécution des services visés ci-dessus, et ce dans un objectif de traitement de votre demande et d'exécution des prestations.

La durée de conservation des données à caractère personnel est limitée à 24 mois pour cette demande. Toute précision à ce sujet peut être demandée en consultant le Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : donnees.personnelles@ville-crolles.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés, sous réserve de la seule justification de mon identité :

- le libre accès aux données personnelles me concernant, et recueillies sur le fondement et au moyen de la présente m'est garanti, à tout moment, et sans qu'il me soit exigé de justifier d'un quelconque motif, sans préjudice du II de l'article 39 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978,

- je dispose du droit de vérifier à tout moment et sans motif, l'usage qui est fait de ces mêmes données personnelles, sans préjudice du II de l'article 39 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et d'exiger qu'elles soient effacées si elles s'avèrent incomplètes, équivoques, ou périmées, et je conserve le droit de retirer à tout moment mon accord pour le traitement des données objets de la présente autorisation, et jouit d'un droit à la portabilité de ces données.

Je suis informé(e) de ce que les données à caractère personnel objets de la présente sont susceptibles d'être communiquées à tout tiers exerçant en interne des activités en lien avec les services de la commune de Crolles. La commune s'engage également à ne pas transmettre ces données à des tiers externes sans votre autorisation.

Toute opposition et toute demande d'accès, effacement, portabilité, ainsi que tout retrait du consentement au traitement des données objets de la présente doit être présenté au Délégué à la protection des données de la commune de Crolles à l'adresse suivante : donnees.personnelles@ville-crolles.fr.

Toute autre réclamation est à formuler auprès de monsieur le Maire de Crolles en sa qualité de responsable des traitements.

**En soumettant ce formulaire, je reconnaiss avoir pris connaissance des mentions ci-dessus concernant mes données personnelles.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Demande de location de salle municipale pour les professionnels - Ville de Crolles